



Station du Col d'Ornon

Chapitre 4 : Maintenance

Gestion des compétences

Politique d'affectation des tâches et fonctions relatives à la maintenance

Version Date	Rédacteur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Vérificateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Approbateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>
1.01 29/03/2019	Jean-Hervé Amellér Vice-président	Didier Jouveaux Vice-président	Alain Siaud Président

Les besoins pour la station sont identifiés par le Président et par les vice-présidents et responsable opérationnel, en fonction du fonctionnement des années précédentes et des nouveaux besoins éventuels. Les salariés sont embauchés au vu de leurs compétences et de leurs diplômes ou qualifications.

Le personnel d'exploitation est recruté par la Président avec la participation des vice-présidents et du responsable opérationnel :

- un Chef d'exploitation
- 2 conducteurs de TK (permis de TK ou expérience de plusieurs années de conduite de TK) ayant, pour certains, des qualifications de pisteurs secouristes (diplôme PS1 ou PS2). 1 ou 2 conducteurs de TK peuvent être embauchés en renfort pendant les périodes de vacances scolaires où la fréquentation est plus importante.

Pour leur remplacement pour le déjeuner et les congés hebdomadaires, des bénévoles peuvent être appelés en renfort, pour la conduite ou la surveillance des TK.

Les bénévoles sont des habitants d'Ornon et de Chantepérier qui ont régulièrement conduits les TK de la station. Ils sont formés et remis à niveau par le Chef d'exploitation à chaque saison.

Recensement des compétences

La station n'ayant pas de salariés permanents, les salariés sont embauchés pour la période d'ouverture de la station au public et, pour certains, pour les périodes de mise en place et de repli des éléments mobiles de la station. Ils sont donc recrutés chaque année au vu de leur CV et des diplômes et attestations de stages de formation et de mise à niveau qu'ils présentent.

Compétences pour la maintenance

En fonction des compétences des salariés embauchés et des travaux de maintenance à effectuer, le SERACO fait appel aux salariés eux-mêmes, éventuellement à des bénévoles disposant des compétences requises (mécanique, électricité, travail en hauteur) ou fait appel à la sous-traitance.